

Avancement des travaux du circuit « La boucle des Rosaies »

Après avoir eu l'accord de plusieurs propriétaires, nous avons tracé le nouveau sentier qui apporte plus de kilomètres en zones naturelles et boisées. Il permet aussi de découvrir notre patrimoine rural rencontré tout le long du parcours. Plusieurs chantiers bénévoles et les services techniques ont préparé les passages et il reste un ratissage dans les sous-bois à effectuer. Le balisage sera fait par l'OBC ainsi que la labellisation PDIPR (Plan des Itinéraires de Petites Randonnées) en fin de mois. Le label FFR (Fédération Française de Randonnées) serait pour nous une belle récompense, nous aurons prochainement la réponse !

Concours photo

Nous renouvelons le concours photos et le thème cette année est : "En parcourant la Boucle des Rosaies ". Chaque participant a le droit de présenter 3 photos maxi, à remettre à la mairie avant le 28 octobre 2021. Alors ne partez pas randonner sans le nécessaire photo : le plus beau cliché sera peut-être au rendez-vous !...

LA VIE DE LA COMMUNE

Une nouvelle offre de soins sur votre commune

Depuis le 1^{er} mars dernier, s'est ouvert au 2 rue de Caradec, dans un local réhabilité par la mairie, un cabinet qui accueille les patientes de Maëlle Riaud, sage-femme.



Au socle commun à tous ces professionnels de santé diplômés d'état, nombre d'entre elles et eux disposent d'un domaine d'expertise complémentaire tel que l'échographie obstétricale, l'addictologie ou encore l'acupuncture.

En gynécologie-obstétrique, l'acupuncture accompagne la femme à tous les moments de sa vie : puberté, grossesse, accouchement, post-partum, ménopause. Les indications sont très nombreuses.

S'adresser à une sage-femme acupunctrice, quel que soit leur âge, permet ainsi aux femmes d'être accompagnées de façon globale, dans un parcours de soin qui prend le temps de l'écoute.

Vaccinations

Le CCAS s'investit pour aider les personnes qui seraient en difficulté pour se faire vacciner. Des RDV groupés peuvent être organisés dans les centres de vaccination locaux.

Toutes les personnes de plus de 65 ans n'ayant pas encore eu de rendez-vous pour la vaccination peuvent se renseigner auprès de la mairie qui leur donnera les coordonnées des élus du CCAS.

Le cabinet d'infirmier d'Augan est également en mesure de vacciner, pour plus d'informations les contacter au 02 97 93 48 17.

Nous vous rappelons que vos médecins sont les plus habilités à vous diriger vers les lieux de vaccination qui vous conviennent.

Horaires de la médiathèque

Les horaires d'ouverture au public :



Mardi :	de 17h00 à 19h00
Mercredi :	de 15h00 à 18h30
Jeudi :	de 10h30 à 12h00
Vendredi :	de 16h30 à 18h30
Samedi :	de 10h30 à 12h30



Ces horaires restent les mêmes durant les vacances scolaires. Pour cet été, la médiathèque sera fermée du mardi 10 août inclus au samedi 28 août inclus. La réouverture est prévue le mardi 31 août.

Informations de l'ALSH

L'ALSH sera ouvert à Augan les 3 premières semaines des vacances de juillet, soit du 12 au 30 juillet.

Les inscriptions se font auprès du Centre Social du Pays de Guer par téléphone au 02 97 22 50 87 ou par mail : accueil@centresocialpaysdeguer.fr. Les programmes seront transmis courant juin.

L'accueil se fera sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Le site internet de la commune met à jour régulièrement ce type d'informations, n'hésitez pas à le consulter.

Elections départementales et régionales

Les prochaines élections auront lieu le 20 juin (1er tour) et le 27 juin (2e tour).

En raison de l'épidémie, chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France).

Merci de vous munir d'une pièce d'identité ainsi que de votre carte d'électeur.

Les pièces d'identité acceptées sont :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans),
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans),
- Carte vitale avec photographie,
- Permis de conduire (en cours de validité),
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie.



Les Amis du Patrimoine Auganais

A la demande du Pays de Ploërmel afin de créer une maison des patrimoines, notre association "Les Amis du Patrimoine Auganais" a pour travail de recenser le patrimoine communal. Il faudrait plutôt dire les patrimoines car le sujet est vaste ; patrimoines : naturel, bâti, religieux, vernaculaire, mobilier, transport, archéologique, artisanal, agricole, immatériel.

De nombreux éléments sont déjà répertoriés car ils sont connus de tous ou déjà inscrits. Mais il reste un tas de choses à inscrire et à préserver et nous sollicitons votre aide pour compléter au mieux cet inventaire : cela peut être : un four, une fontaine, une belle pierre sculptée, un outil ou un ustensile ancien, des photos d'époque montrant des scènes de la vie à la campagne (fêtes, travaux, costumes, coiffes ...), de vieux documents (plans, cartes, documents militaires ...). Nous vous serions reconnaissants de nous en faire part ; le but étant de les décrire, de les photographier afin d'enrichir au mieux cet inventaire.

Nous serions également très heureux d'agrandir notre association qui compte une dizaine de membres. Nous constatons qu'il y a de nombreuses actions à réaliser, un travail sur site pour le nettoyage et mise en valeur et surtout un travail de collecte, de classement (nombreux domaines) et de représentation : expositions, échanges... Si vous souhaitez comprendre et valoriser ce que nos ancêtres nous ont laissé et en toute modestie le transmettre, alors venez rejoindre " Les Amis du Patrimoine Auganais ".

Le site internet de la commune : www.augan.fr

Le site de la commune se veut être un outil à destination de toute la population auganaise et également à sa disposition.

L'ensemble du personnel communal et des élus s'efforce de le tenir à jour en fonction des informations qui nous arrivent de différentes sources.

Vous trouverez ainsi les menus de la cantine, les informations utiles pour vos démarches, les coupures de courant prévues, les avis de tempête... et bien sûr tout ce qui concerne la vie auganaise : associations, écoles, médiathèques, commerces, entreprises.

N'hésitez pas également à participer à la vie du site... c'est un outil à la disposition des associations pour annoncer leurs prochains événements ou simplement décrire leur activité, et également des commerces et entreprises pour présenter leur savoir-faire et communiquer auprès du public les informations qu'ils souhaitent divulguer au plus grand nombre.

L'idée générale étant que le site de la mairie doit permettre à tout habitant et encore à tout nouvel arrivant sur la commune de découvrir rapidement à la fois les richesses culturelles d'Augan et aussi ses activités économiques, associatives...

N'hésitez pas à nous faire des suggestions, à nous envoyer des articles, des photos... des critiques aussi, car c'est également ainsi que l'on s'améliore.

Contact par mail : mairie@augan.fr

LES ANIMATIONS DE LA COMMUNE

Appel au bénévolat : transport vers Guer ou Ploërmel

Il y a sur la commune des familles de demandeurs d'asile qui auraient besoin, de temps en temps, d'être transportées vers Guer ou Ploërmel pour différentes raisons, médicales, administratives ou autres. Elles veulent aussi apprendre le français donc des moments de partages sont déjà mis en place à Augan. Si vous avez du temps et l'envie de les aider vous pouvez contacter Elodie du CADA de Guer au 02 97 70 30 00.

Appel au bénévolat : aide aux devoirs

L'équipe d'animation de la garderie recherche des bénévoles pour développer une activité d'aide aux devoirs auprès des enfants scolarisés sur la commune. Ces temps auront lieu sur le créneau de garderie du soir entre 17h et 18h30. Un projet de CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pourrait également être mis en place avec le Centre Social de Guer à la rentrée de septembre 2021.

Argent de poche

Après la session "Argent de poche" des vacances de la Toussaint, la session "Argent de poche" des vacances de février a rassemblé six jeunes sur cinq demi-journées. Au programme : désherbage du cimetière de la voirie, taillage, plantation à l'étang des Rosaies...

Nous souhaitons continuer sur cette dynamique pendant les vacances de printemps, mais le décalage des congés et le confinement nous contraint d'annuler cette session. Rendez-vous aux vacances d'été !

LA VIE AUX ALENTOURS DE LA COMMUNE

Ateliers « D-CLIC » : Accompagnement numérique

France Services en collaboration avec les Espaces publics numériques vous proposent les Ateliers « D-CLIC » tous les lundis du mois à la Maison des services, à Guer :

14h00 à 15h00 : Atelier CV

15h30 à 16h30 : Atelier création adresse mail, création d'espaces personnels : Pôle Emploi, Ameli...

L'inscription est obligatoire auprès de la Maison des Services.



Informations et inscriptions :

Maison des Services – Centre Ressources

4, avenue du Général de Gaulle à Guer

Tel : 02 97 22 56 57 ou 06 02 50 81 17

Enquête diagnostique de territoire

L'OBC et le centre social de Guer proposent pendant un mois que chaque citoyen de la communauté de communes s'exprime sur les sujets de la vie quotidienne en pays de l'Oust à Brocéliande.

Vous trouverez un formulaire en ligne à compléter sur le site de la Mairie dans la rubrique « Actualités ».

A la mairie et dans le hall du bâtiment de la garderie et de la médiathèque, une table est installée avec des cibles et des gommettes sur différents sujets comme : la petite enfance, le cadre de vie, la jeunesse, la vie sociale etc... où chacun, petits et grands, peut inscrire son avis et donner des idées sur tous ces sujets. Chaque semaine, deux nouvelles cibles sur deux sujets différents sont à la disposition de tous ceux qui se sentent concernés.

D'autre part, des affiches et des flyers sont dans les commerces d'Augan avec les coordonnées du site internet où chacun peut approfondir les questions de société en répondant à des questionnaires plus précis. Espérant que tous ceux qui aimeraient que la vie quotidienne sur notre territoire s'améliore, prennent le temps de répondre aux différentes questions, le CCAS et l'équipe municipale vous en remercient d'avance.

Mobilité/transport entre Augan et Ploërmel ou Guer :

L'Oust à Brocéliande Communauté propose des solutions de transport à la demande (TAD) pour se déplacer sur la communauté de commune. Toute personne en besoin de déplacement peut solliciter ces services. Contact service mobilité de l'OBC : 02 30 07 10 05

La municipalité d'Augan souhaiterait que le TAD permette également de se déplacer vers Ploërmel. Des démarches sont actuellement en cours auprès de l'OBC pour rendre possible cette extension du service TAD.

La municipalité d'Augan a embauché, dans le cadre d'un stage, une étudiante en Master 2 "Mobilité durable", entre mi-avril et octobre 2021, afin d'étudier, de chiffrer et de proposer des solutions de transports entre Augan – Ploërmel – Guer. Une enquête terrain en porte à porte sera organisée sur la commune afin de récolter les vrais besoins de la population auganaise concernant la problématique du manque de transport en commun sur notre territoire. Vous pouvez également nous faire part de vos difficultés et vos besoins sur le sujet à l'adresse mail suivante : mairie@augan.fr

Madone des motards

La traditionnelle « Madone des motards » aura lieu, cette année, le dimanche 15 août 2021. La messe aura lieu à 10h00 et la bénédiction à 11h00. La balade partira de Porcaro à 13h30. Le parcours de 52 km empruntera les petites routes de la région et traversera notamment Augan pour une arrivée à Mauron vers 16h30. Environ 6 000 motos sont attendues cette année.

Si vous avez envie de rejoindre le groupe de bénévoles qui vont assurer la sécurisation des intersections sur le parcours, prenez contact avec la mairie.

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour plus d'information vous trouverez sur le site de la mairie www.augan.fr à la rubrique « vie communale » puis « Conseil municipal » l'ensemble des comptes rendus détaillés des conseils municipaux

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

1- Adhésion à l'association BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association ayant pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Le montant de l'adhésion s'élève à 0,30€ par habitant et par an.

2- Contrat d'association - convention conclue avec l'école privée.

Le contrat d'association passé avec l'école privée pour la prise en charge des frais de fonctionnement des élèves d'Augan, est réactualisé comme suit, à l'unanimité : 353,28€ par élève pour l'année scolaire 2020/2021 pour les élèves des classes primaires (cours préparatoire, cours élémentaire 1ère et 2ème année, cours moyen 1ère année et 2ème année).

Le montant de la contribution pour les élèves de maternelles avait déjà été votée en juillet dernier.

3- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce pour les chapitres 20 (immobilisations incorporelles), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours). Et ce pour le budget général et le budget annexe "assainissement".

4- Délégation de pouvoir du Maire aux adjoints pour les hospitalisations d'office.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à donner délégation aux adjoints pour les hospitalisations d'office.

5- Transfert de la compétence à caractère optionnel "gaz" au syndicat départemental d'énergies du Morbihan "Morbihan Energies".

L'assemblée décide à 15 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 20 JANVIER 2021

1- Adhésion au SATESE pour la période 2021-2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au SATESE (Service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux) mis en place au niveau du Morbihan. Le SATESE apporte en outre un appui à l'exploitation des stations d'épuration et peut apporter des avis techniques lors de l'élaboration de tout projet lié à l'assainissement collectif. Cette adhésion porte sur la période 2021-2023.

2- Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal, dans les conditions exposées par M. le Maire.

3- Mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics : demande de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil municipal, à 15 voix pour et 1 voix contre, sollicite une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 50%, pour l'installation d'une main courante à l'église. Le montant des travaux s'élève à 1 300 € HT.

4- Apaisement de la circulation dans le bourg : demande de subvention au titre de la DETR.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a candidaté au projet "développement de la mobilité douce", pour lequel elle a reçu un accord de subvention de 15 540,00 €, pour des travaux estimés à 150 000,00 €. Un travail d'étude sera réalisé au cours des années 2021-2022 afin de préciser le projet et solliciter d'autres subventions aux niveaux départemental et national.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite les différents partenaires pour aider au financement du projet.

5- Plantations à l'étang des Rosaies : demande de subvention auprès du conseil départemental du Morbihan.

Le conseil municipal, l'unanimité, sollicite une subvention auprès du conseil départemental du Morbihan, pour les travaux de plantations à l'étang des Rosaies. La fourniture de plants est estimée à 967,40 € HT.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021

1- Approbation des comptes de gestion du receveur municipal.

Les comptes de gestion 2020 du budget général, du budget annexe "assainissement" et du budget annexe lotissement "le Domaine de Mauprés" sont adoptés à l'unanimité.

2- Comptes administratifs 2020.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 au budget général et du budget annexe "assainissement", qui se présentent comme suit :

Budget Général

Section de fonctionnement

Dépenses	768 940,99 €
Recettes	1 096 490,41 €
Résultat de l'exercice	327 549,42 €
Résultat antérieur reporté	417 295,80 €

Excédent	744 845,22 €
Section d'investissement	
Dépenses	191 463,72 €
Recettes	420 974,71 €
Résultat de l'exercice	229 510,99 €
Résultat antérieur reporté	- 283 034,78 €
Déficit	- 53 523,79 €
Solde des restes à réaliser	14 337,09 €
Déficit total investissement	39 186,70 €
<u>Excédent global du budget général</u>	705 658,52 €

Budget annexe assainissement : cf site internet www.augan.fr

Budget annexe lotissement "Le Domaine de Mauprés" : cf site internet www.augan.fr

3- Vote des subventions aux associations pour 2021.

Le montant total des subventions aux associations (hors convention OGEC) s'élève cette année à 27384 Euros.

4- Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- La transformation du poste d'adjoint du patrimoine de 20/35ème à 24/35ème.
- La création d'un poste d'agent technique.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 24 MARS 2021

1- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget général.

Le résultat de l'exercice 2020 de 327 549,42€ majoré du report antérieur de 417 295,80€ représente un résultat à affecter de 744 845,22€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- 39 186,70€ au compte R1068 (affectation en réserve en investissement)
- 705 658,52€ au compte R002 (report en fonctionnement)

2- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget Assainissement.

Le résultat de l'exercice 2020 de 6 151,53€ majoré du report antérieur de 20 495,05€ représente un résultat à affecter de 26 646,61€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- 26 646,61€ au compte R002 (report en fonctionnement)

3- Taux d'imposition pour 2021 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2021. Ils s'établissent donc comme suit :

- Foncier bâti : 18,76%
- Foncier non bâti : 49,41%

4- Budget primitif 2021 du budget général, du budget annexe assainissement et du budget annexe lotissement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget général de la commune, le budget annexe assainissement, et le budget annexe lotissement qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

- ➔ *Budget général*
 - Fonctionnement : 1 610 000,00
 - Investissement : 1 095 000,00
- ➔ *Budget annexe assainissement*
 - Fonctionnement : 46 369,85
 - Investissement : 58 155,13
- ➔ *Budget annexe lotissement « Le Domaine de Mauprés »*
 - Fonctionnement : 226 558,31
 - Investissement : 241 570,88



5- Tracé modificatif du circuit des Rosaies – Chemin PDIPR.

Dans le cadre d'une potentielle labellisation auprès de la Fédération Française de la Randonnée (FFR), le circuit de la Boucle des Rosaies a été quelque peu modifié afin de respecter les critères.

6- Projet de la commune de l'AMI Solaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la candidature des acteurs locaux : Site à Watts Développement, Entech, SEM Energie 56, Energ'IV et de l'Oust à Brocéliande Communauté, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Solaire (AMI), lancé par le Ministère des Armées sur le camp militaire de Coëtquidan.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

1- Taux d'imposition pour 2021 des taxes directes locales - modification.

Afin de tenir compte du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui vient s'ajouter au taux communal de TFB, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2021. Ils s'établissent donc comme suit :

Foncier bâti : 34,02% Foncier non bâti : 49,41%

2- Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à De l'Oust à Brocéliande Communauté.

3- Approbation du plan de gestion différencié des espaces verts.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune. Il s'agit d'un document formalisant la démarche de développement durable, en codifiant chaque espace pour lui apporter l'entretien adapté à l'usage et à la fréquentation. Ce document n'est pas figé et peut évoluer dans le temps.

4- Reprise de la compétence « mobilité » par De l'Oust à Brocéliande Communauté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de l'OBC avec la prise de compétence facultative « mobilité ».

5- Prise de participation dans la SCIC « La grange aux livres ».

Le conseil municipal, à 12 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, manifeste son soutien pour l'installation d'une librairie sur la commune et décide de participer à hauteur de 2 000 € dans le capital de la SCIC « La grange aux livres ».